

Domaine Public

1 7 3 5

Edition PDF
du 04 juin 2007

Les articles mis en ligne
entre le 28 mai et
le 04 juin 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Assurance-invalidité: les chantages successifs

Le 17 juin, un "oui" ne garantit rien,
un "non" a tout son sens (André Gavillet)

Crise d'autorité

L'affaire du 1er Août au Grütli de Micheline Calmy-Rey
ne fait que commencer (André Gavillet)

L'impôt dégressif déjugé

Impressions d'audience sur l'arrêt Zisyadis et al.
contre Obwald (André Gavillet)

Mépris des juges, oubli de l'histoire

Les radicaux à la remorque de l'UDC pour critiquer
le Tribunal fédéral (Jean-Daniel Delley)

Demain, on pollue gratis

Quand le parti libéral suisse fait de l'écologie
en négligeant l'économie (Pierre Imhof)

Poussières fines: l'urgence d'attendre

Le Conseil fédéral cède face au lobby automobile
(Jean-Daniel Delley)

Partis zurichoïses: exceptionnels ou précurseurs?

Pendant que radicaux ou socialistes se chamaillent,
Blocher tire son épingle du jeu (Yvette Jaggi)

Genève: qui a peur d'établissements publics autonomes et performants?

Hystérie d'extrême gauche contre la majorité
rose-verte pour la votation cantonale
du 17 juin (Jean-Daniel Delley)

Assurance-invalidité: les chantages successifs

Le 17 juin, un "oui" ne garantit rien, un "non" a tout son sens

André Gavillet (28 mai 2007)

Jamais la révision d'une loi n'a été autant l'objet, sur une aussi longue durée, de chantages répétés, renouvelés, diversifiés.

Deux projets de loi étaient à traiter simultanément: les conditions d'octroi des rentes et le financement de l'assurance fortement déficitaire et endettée, exigeant, selon le Conseil fédéral, une augmentation du taux de TVA.

Le parlement a choisi de débattre d'abord des prestations avant le volet financier. Ce débat fut placé sous un premier chantage. Si vous n'acceptez pas les économies prévues dans la révision, jamais le

refinancement ne passera la rampe.

La loi fut adoptée, mais un référendum fut lancé et aboutit. La commission qui, avec une année de retard, s'était enfin saisie du volet financier et fiscal déclara d'emblée: il n'y aura pas de refinancement si le référendum n'est pas refusé. Ce fut le deuxième chantage.

Finalement, au vote d'ensemble, le Conseil national rejeta l'augmentation des ressources. Il fallait trouver autre chose. Comme l'AI et l'AVS disposent pour leur trésorerie du même fonds de réserve, on fait peur aux rentiers. Si vous n'acceptez pas la loi, vos rentes sont menacées. Troisième chantage.

Ces chantages successifs auront pour effet, si la loi est adoptée en juin, de donner au peuple l'illusion qu'il a fait ce qu'il fallait faire. Et l'augmentation indispensable de la TVA, qui sera de toute façon combattue par l'UDC et la droite, est fortement compromise.

Dès lors autant s'accrocher à ce qui est. Le non aurait un sens: le refus de cet hybride malsain, croisement de la dérobade et des chantages.

A consulter sur le site:

Notre dossier sur la 5e révision de l'AI, avec les précédents articles de DP.

Crise d'autorité

L'affaire du 1er Août au Grütli de Micheline Calmy-Rey ne fait que commencer

André Gavillet (28 mai 2007)

Cela aurait dû être une actualité banale comme un discours de 1er août, précisément. Mais dès maintenant, c'est une crise d'Etat.

La présidente de la Confédération voulait utiliser la mythique prairie du Grütli pour donner le 1er août un écho prolongé et amplifié à la reconnaissance de la place des femmes dans la cité. C'était une

bonne idée. Les mythes de l'helvétisme, inventés à la fin du XIXe siècle, sont, comme le voulait l'esprit de l'époque, exclusivement masculins. Il était donc légitime, au XXe, de tenter d'écrire un nouveau chapitre dans une cérémonie où les femmes ne seraient plus des figurantes, mais des premiers rôles.

Ce projet a été sabordé par lâcheté et avarice. Le canton

concerné, Uri, a fait savoir qu'il n'avait pas les moyens, en hommes et en argent, pour assurer la protection d'une manifestation. Elle risquerait d'attirer des contre-manifestants au crâne rasé. Les cantons voisins, dont Lucerne et Schwyz, indirectement concernés comme ports d'embarquement, se sont associés à ce refus. La fondation, propriétaire de la prairie, par la commission du

Grütli, a déclaré renoncer à toute manifestation. Quant au Conseil fédéral, seul Christoph Blocher s'est exprimé. Pour lui, cette fête doit rester une fête qui ne coûte rien à la collectivité.

Ainsi, dans la Suisse d'aujourd'hui, il y aurait des zones où, par peur d'une menace latente, on renonce à faire respecter la liberté d'expression, des zones de non-droit où la présidente de la Confédération n'est pas bienvenue.

C'est une crise grave de l'autorité, à plusieurs niveaux.

Celui, primordial, du Conseil

fédéral. La Constitution le rend responsable de l'ordre institutionnel. L'article 105 précise: «Il prend des mesures pour préserver la sécurité intérieure». Or au lieu de considérer que son autorité est bafouée en la personne de sa présidente, il traite l'affaire avec désinvolture et un esprit de rivalité préélectorale vulgaire: bien fait pour celle qui voulait faire son cinéma! Mais cette crise d'autorité touche aussi les cantons. Ils ont l'obligation de s'entraider, puisque le peuple n'a pas voulu que soit créée une police fédérale. Or ils se déroberont ou demeurent passifs.

Le dossier n'est pas clos.

Micheline Calmy-Rey a annoncé son intention de se rendre sur la prairie à titre personnel. Son déplacement médiatisé exigera de fortes mesures de protection. Et l'on se retrouvera dans la situation que les responsables voulaient lâchement éviter. Mais d'ici là les parlementaires auront l'occasion d'interpeller le Conseil fédéral sur son comportement indigne. Il faut souhaiter que, dans les parlements cantonaux aussi, les députés interrogent les Conseils d'Etat pour savoir quel renfort ils seraient prêts à apporter au canton d'Uri s'il les sollicitait.

Impossible de laisser passer!

L'impôt dégressif déjugé

Impressions d'audience sur l'arrêt Zisyadis et al. contre Obwald

André Gavillet (04 juin 2007)

«Venez tôt, nous attendons beaucoup de monde», me conseilla le réceptionniste du Tribunal fédéral, ravi comme un impresario dont on jouerait le spectacle à guichet fermé. De fait, ce fut un succès d'affluence.

La justice, même la moins ostentatoire, ne peut se passer d'une mise en scène et d'apparat. Aussi la grande salle de délibération du Tribunal fédéral, située dans l'axe d'une montée vertigineuse d'escaliers en majesté, est conçue comme un théâtre sobre. Face à l'entrée, un hémicycle surélevé où siègent les juges, devant le public assis sur des bancs style tiens- toi droit. Sur les côtés, deux renforcements élevés

constituent pour les groupes des galeries-loges. Mais l'insolite de ce théâtre de la justice suisse est créé, dans le dos des juges, par cinq grandes baies vitrées. Elles s'ouvrent verticalement comme des fenêtres à guillotine. L'effet produit n'est pas décapitant, mais agreste. Les juges sont à la vue du public baignés par les grands arbres du parc de Mon-Repos. Comme dans l'architecture d'Aalto, la nature est le mur de scène.

La délibération de la cour suit un processus lent. Le président donne d'abord la parole au juge rapporteur, puis chaque juge est appelé à développer son argumentation propre, chacun s'exprimant dans sa langue,

allemand ou français. Les styles varient. Les uns donnent le sentiment qu'ils s'adressent d'abord à la cour, comme si sa conviction n'était pas faite mais encore malléable. D'autres, didactiques, semblent penser au public, à la presse, à l'opinion. Parfois un trait d'humour, rare mais rafraîchissant. Pas de gestuelle, si ce n'est que le tarif dégressif permet de la main d'esquisser, comme un mamelon, une courbe montante et descendante. Puis vient un deuxième tour, où chacun renforce ou affine son argumentation en fonction de ce qui a été exprimé. Après quoi, enfin, on procède au vote, à main levée.

La cour a voté comme une véritable cour constitutionnelle. Elle avait à interpréter la portée des principes de l'article 127 de la Constitution qui exige que l'impôt respecte l'égalité de traitement et la capacité économique. Qu'est-ce que la capacité économique (*Leistungsfähigkeit*)? Un juge déclarait ouvertement ne pas savoir ce que cela signifie en soi. Mais jumelée à l'égalité de traitement, l'exigence est claire. Dans le cas d'Obwald, si le taux d'impôt (rapport entre le montant exigé par le fisc et le revenu) est plus élevé pour un contribuable moyen que pour un contribuable riche, bénéficiant de la dégressivité des tranches supérieures du barème, l'égalité de traitement n'est pas respectée. Cela est si

évident que le jugement de la cour fut presque unanime, 6 contre 1.

Josef Zisyadis a été en cette affaire un véritable agitateur. Il a réagi, gesticulé, brassé de l'air et, comme Pantalon faisant des moulinets dans le vide, fini par toucher juste. Sa finesse a été de comprendre que son démenagement ne lui donnait aucune chance d'obtenir devant le Tribunal fédéral la qualité pour recourir, et de savoir entraîner dans sa démarche trois Obwaldiens de domicile fiscal pure souche.

Dans la distribution des rôles, il faut relever le communiqué du parti radical, imitant l'UDC une fois de plus, incapable d'admettre la clarté du vote des juges disant le droit (voir

l'article de Jean-Daniel Delley). Venant des mêmes milieux, la réaction aigre de la *Neue Zürcher Zeitung* qui, contrairement à son habitude, rapporte succinctement le délibéré et multiplie les commentaires accusant le Tribunal d'avoir fait de la casse (*Scherbenhaufen*).

Mais il faut être sans illusion: les voies de la concurrence fiscale demeurent nombreuses. Selon le délibéré du Tribunal fédéral, si l'on met l'accent sur l'égalité de traitement, l'impôt proportionnel est-il acceptable? Il n'a pas tranché ni souhaité le faire. Mais que la question ait été posée montre que le champ de manœuvre est largement ouvert. Malgré cet incontestable succès, on ne saurait baisser la garde.

Mépris des juges, oubli de l'histoire

Les radicaux à la remorque de l'UDC pour critiquer le Tribunal fédéral

Jean-Daniel Delley (04 juin 2007)

Le Tribunal fédéral a donc déclaré contraire à la Constitution le taux d'imposition dégressif adopté par le demi-canton d'Obwald pour les revenus supérieurs à 300'000 francs. L'égalité devant l'impôt n'y trouvait pas son compte (voir l'article d'André Gavillet).

La réaction des radicaux et de l'UDC à cette décision de justice est révélatrice de

l'indifférence de ces deux partis à l'égard de l'Etat de droit.

Pour l'UDC, rien de bien nouveau: plus que d'indifférence, il s'agit de mépris. Ce parti joue avec le peuple et l'appelle à la rescousse quand il lui est utile. Il ose parler en l'occurrence de violation de la séparation des pouvoirs. Alors même que le Tribunal fédéral n'a fait qu'exercer sa compétence de

vérifier la compatibilité des lois cantonales avec les normes fédérales. Le fait que le peuple obwaldien ait approuvé à une écrasante majorité la loi fiscale n'y change rien. Sa souveraineté n'a pas été bafouée, mais bien celle du peuple suisse qui a adopté la Constitution fédérale.

Mais les radicaux! Eux qui ont présidé à la naissance de la Suisse moderne, adoptent

maintenant le langage des conservateurs d'avant la guerre du Sonderbund. L'autonomie fiscale des cantons ne peut se déployer que dans le cadre du droit fédéral: c'est vous qui avez fait triompher ce principe

– le droit fédéral prime le droit cantonal – qui marque la rupture avec l'ancienne Confédération d'Etats. Relisez votre histoire, ayez un minimum de fidélité à votre héritage et le courage de ne pas

courir comme des pleutres derrière l'UDC. Ou alors, soyez logiques et ne présentez plus de candidatures pour le Tribunal fédéral.

Demain, on pollue gratis

Quand le parti libéral suisse fait de l'écologie en négligeant l'économie

Pierre Imhof (03 juin 2007)

Pas de chance pour les libéraux: non seulement ils doivent se débattre avec leur aile verte, mais ils ratent encore leur effet d'annonce de chaire de la protection de l'environnement pour cause de collision avec l'actualité.

C'est le 1er juin que le parti libéral a choisi de présenter son *Pacte pour l'environnement*. Une liste d'actions qu'on croit sorties d'un programme vieux d'au moins 10 ans, comme des bilans énergétiques gratuits, des incitations fiscales, des améliorations de la qualité des transports publics. Avec en prime un long préambule et un esprit qui transpire de tout le document: surtout, pas d'obligations, pas de contraintes, pas de taxes supplémentaires. Et comme s'ils étaient eux-mêmes conscients du manque de contenu de leurs propositions, ils évitent de s'en vanter. Il faut aller chercher dans la rubrique "Qui sommes nous?" de leur site Internet pour trouver trace

de ce document, d'ailleurs sans explication sur son statut.

Manque de chance, il y a une semaine, l'Office fédéral de la statistique publiait *Transports et mobilité*. Et le jour même, c'était l'Office fédéral de l'environnement qui tirait un bilan mitigé de la protection de l'environnement en Suisse. Avec un constat parfaitement concordant entre les deux offices: des actions sont entreprises, et des résultats encourageants sont enregistrés, preuve des possibilités d'améliorer une situation préoccupante. Ainsi, la consommation de carburant des véhicules diminue et nos appareils sont plus performants. Mais ces améliorations ont servi à augmenter notre confort, non à diminuer la pression sur l'environnement: plus de monde se déplace davantage dans des véhicules plus grands, plus grands également nos frigos et les écrans que nous possédons en plus grand nombre. Résultat, le bilan

global est décevant, quand il n'est pas franchement négatif. Et les seuls domaines où des améliorations concrètes sont constatées sont ceux dans lesquels l'Etat s'est montré actif en édictant des normes contraignantes (pollution de l'air, des eaux et des sols) ou en étant lui-même acteur (valorisation des déchets). Des résultats insuffisants par contre là où l'on a compté essentiellement sur les effets incitatifs (gaz à effet de serre, précurseurs d'ozone, poussières fines, smog estival).

Peut-on se contenter, face à cette situation, comme le fait le parti libéral, de prôner la responsabilité individuelle? Certainement pas, surtout quand les mesures incitatives ont pour effet d'appauvrir l'Etat. Car les libéraux souhaitent récompenser les attitudes adéquates par des réductions d'impôt ou offrir des prestations supplémentaires gratuites, comme les bilans énergétiques.

Pourquoi ne pas aller au bout du raisonnement: ce que l'Etat perd d'un côté - le coût des mesures incitatives - il faut bien qu'il le récupère de l'autre - par exemple en taxant les comportements inadéquats. Mais même cette approche équilibrée n'est pas viable à long terme et ne peut être que transitoire. Car en diminuant le prix de ce qui pollue moins, on en favorise également un usage accru, tout de même polluant. Et en acceptant de participer au financement des économies

d'énergie par des baisses d'impôt, par exemple dans les bâtiments, on mutualise les coûts, mais on privatise les bénéfices de l'opération à long terme, les économies faites sur l'achat d'énergie ne profitant qu'au propriétaire. Une attitude économiquement indéfendable.

On se souvient que la droite a longtemps fait la leçon aux défenseurs de l'environnement: apprenez à concilier économie et écologie. On peut

aujourd'hui leur retourner cette exigence: tous les indicateurs montrent que le domaine de l'écologie est économiquement parmi les plus porteurs. Une chance pour la Suisse, pays de haute technologie. En adoptant des normes exigeantes et en se fixant des objectifs ambitieux, notre pays favoriserait l'innovation et s'assurerait des revenus dans un secteur d'avenir.

Poussières fines: l'urgence d'attendre *Le Conseil fédéral cède face au lobby automobile*

Jean-Daniel Delley (02 juin 2007)

Le Conseil fédéral a donc remis à plus tard l'obligation d'équiper tous les véhicules neufs diesel de filtres à particules fines.

L'Organisation mondiale du commerce, l'Union européenne et des pays fabricants de voitures ont manifesté leur opposition à la hâte helvétique, qui constituerait une entrave au commerce.

L'argument ne tient pas la route: les accords de libre-échange prévoient explicitement la possibilité de

restreindre l'importation de produits pour des raisons sanitaires.

On se souvient des pics de pollution durant l'hiver 2005-2006. Près de la moitié de la population fût alors exposée à des concentrations de poussières fines dans l'air très supérieures aux valeurs limites admises. Des poussières fines dont on sait qu'elles sont cancérigènes et affectent particulièrement la santé des enfants et des personnes âgées.

Un élément important du plan

d'action alors annoncé par Moritz Leuenberger fait donc toujours défaut. Peut-on se consoler du fait que 80% des véhicules neufs sont d'ores et déjà équipés de filtres et saluer l'appel du TCS à n'acquérir que de telles voitures? Et oublier les 20% restants et toutes les autos en circulation dépourvues de filtres? Et oublier aussi que plus de la moitié des émissions de particules fines résulte non de la combustion mais de l'usure des freins et des pneumatiques, donc du trafic routier et ferroviaire?

Partis zurichoïses: exceptionnels ou précurseurs?

Pendant que radicaux ou socialistes se chamaillent, Blocher tire son épingle du jeu

Yvette Jaggi (01 juin 2007)

Son aéroport se présente comme «*The Unique*». Mais c'est Zurich dans son ensemble, ville et aussi canton, qui s'avère incomparable, vraiment unique. Heureusement, observent, soulagés, les radicaux et les socialistes locaux et nationaux.

Trompant les prévisions, les radicaux ont sauvé les meubles et leurs 29 sièges au Grand Conseil lors des élections du 15 avril dernier. A peine remis de cette bonne surprise, les voilà enfoncés dans un débat interne et avec le parti suisse. Leur assemblée des délégués a décidé la semaine dernière, par 105 voix contre 27, l'apparemment avec la liste UDC, pour les élections d'octobre prochain, tant au Conseil national que pour le Conseil des Etats. Cette décision a été prise sans que les délégués aient été informés du

score serré en Comité (5 oui contre 4 non) et sans la voix d'Ursula Gut, brillamment réélue au Conseil d'Etat où elle siègeait depuis quelques mois. Elle ne veut pas que le candidat radical au Conseil des Etats, Felix Gutzwiller, par ailleurs déjà président du groupe parlementaire, fasse liste commune avec Ueli Maurer, président de l'UDC suisse, grand défenseur de la mère au foyer. Lequel s'étonne de l'objection, venant, précise-t-il finement, du couple sans enfant composé par Mme et M. Gut, tous deux universitaires et actifs professionnellement.

Comme on sait, les élections cantonales d'avril dernier ont tourné à la débâcle pour les socialistes zurichoïses, en perte de combativité et de sièges (de 53 à 36 au Grand Conseil). Sonnés par des résultats

effectivement désastreux, ils n'en finissent pas de tour à tour panser et gratter leurs plaies. Mais ils sauvent la face. En tout état de cause, l'analyse des déplacements de voix intervenus le 15 avril ne semble pas trop les inquiéter dans la perspective de cet automne. Pas davantage que les instances dirigeantes du parti socialiste suisse lui-même. Où pourtant l'on a mis discrètement la sourdine sur l'objectif proclamé en octobre dernier: devenir le premier parti de Suisse, en nombre de suffrages et donc, en principe, le principal groupe parlementaire à Berne.

M. Blocher faisait semblant de douter de sa propre réélection au Conseil fédéral le 12 décembre prochain. Il peut désormais compter sur la présidence de la Confédération en 2009.

Genève: qui a peur d'établissements publics autonomes et performants?

Hystérie d'extrême gauche contre la majorité rose-verte pour la votation cantonale du 17 juin

Jean-Daniel Delley (02 juin 2007)

Depuis qu'elle n'a plus de représentants au Grand Conseil, l'extrême gauche genevoise s'agite beaucoup pour se rappeler au bon souvenir de l'opinion. Pour arriver à ses fins, elle n'hésite

pas à entretenir des peurs imaginaires et à mener des combats contre des moulins à vent.

Dernier exemple, le transfert d'actifs aux Services

industriels, à l'Aéroport et aux Transports publics, trois régies autonomes sous l'entier contrôle de l'Etat, et qui le resteront.

Le dossier est technique, mais

l'objectif visé simple et raisonnable. Les trois établissements reprennent tous les bâtiments et les infrastructures qu'ils utilisent pour remplir leur mission et qui sont actuellement aux mains de l'Etat. Et l'Etat récupère les terrains encore propriété de ces entreprises. A ces dernières l'outil de travail, au canton le sol.

Ces échanges clarifieront une structure comptable complexe et opaque. Mais surtout ils conféreront aux trois entreprises l'autonomie de gestion et la capacité d'adaptation – investissements, emprunts, planification – indispensables à des services publics efficaces.

En contrepartie le canton encaissera 660 millions de francs qui viendront alléger une dette publique de plus de 13 milliards de francs et touchera bon an mal an des droits de superficie. Ce triple projet est d'une évidence telle qu'on peut se demander pourquoi les autorités n'y ont pas pensé plus tôt.

L'évidence ne trouble pas l'extrême gauche et les syndicats (services publics et transports notamment) qu'elle a réussi à noyauter. A l'aide d'un argumentaire truffé de contrevérités, elle cherche à semer l'inquiétude auprès des usagers et du personnel des régies, dénonçant le «bradage du patrimoine» et brandissant

des menaces de privatisation, d'augmentation des tarifs et de péjoration des conditions de travail des salariés. Bref tous les registres de l'antienne anti-libérale, sans oublier des propos calomnieux à l'égard du pouvoir exécutif – à majorité de gauche –, accusé de mensonge, de dissimulation et de violation du droit. Pas moins!

Cette manière de pratiquer l'action politique, qui ne laisse aucune place au débat et à l'argumentation, rappelle celle inaugurée par l'UDC. Jusqu'à quand les socialistes et les Verts accepteront-ils de fréquenter un tel partenaire au sein de l'Alternative?